

Pour diffusion immédiate

Du 25 juin au 16 août

## Les piscines extérieures de Brossard ouvertes au public

**Brossard, le 22 juin 2020 –** La Ville de Brossard annonce l'ouverture officielle de l'ensemble de ses piscines extérieures et de ses pataugeoires dès le jeudi 25 juin. Précisons que l'ouverture exceptionnelle des piscines Champlain et Marie-Victorin, depuis le week-end dernier, vise à répondre à l'urgence sanitaire imposée par des conditions de chaleur extrême.

La baignade libre étant très populaire dans les piscines de quartier, des mesures, telles que la diminution des capacités d'accueil, sont mises en place pour faciliter le respect de la distanciation physique et des consignes sanitaires émises par le gouvernement du Québec. Notamment, les installations pourront accueillir entre 30 et 50 baigneurs à la fois. De plus, certaines plages horaires, normalement plus achalandées, seront accessibles sur réservation, et ce, pour les résidents seulement, sans oublier que certaines périodes seront réservées exclusivement au camp de jour Les Frimousses.

### Modalités

Cet été, il y a donc deux façons d'accéder aux piscines publiques.

#### Avec réservation | Exclusif aux résidents

- Il est obligatoire de réserver en ligne à [brossard.ca/aquatique](http://brossard.ca/aquatique).
- Un abonnement bciti loisir valide est obligatoire
- Vous pouvez réserver jusqu'à 15 minutes avant le début d'une période de baignade
- Une réservation est requise pour chaque individu
- Les réservations sont gratuites et illimitées
- Il est possible de réserver des périodes de baignade seulement pour la journée en cours et la journée du lendemain
- Un système d'accueil, prévu sur place, permettra de valider les réservations des citoyens à l'aide de listes de présence
- Il est recommandé de se présenter au plus tôt 5 minutes avant le début de la baignade.

#### Sans réservation | Ouverts à tous

- Il suffit de se présenter sur place aux plages horaires en accès libre (sans réservation)

Toutes les périodes de baignade seront d'une durée de 50 minutes et débuteront à chaque heure.

Des protocoles de nettoyage et de désinfections sont mis de l'avant, et les procédures propres au sauvetage et à l'administration des premiers soins sont appliquées dans le but de protéger les usagers et les employés. La Ville rappelle aux usagers que :

- Les blocs sanitaires seront accessibles en cas d'urgence seulement.
- Les bassins seront évacués à chaque fin de période de baignade pour permettre aux employés d'effectuer une désinfection des lieux et pour éviter les croisements entre les groupes.
- Les usagers devront respecter le sens de circulation et la signalisation afin d'éviter les croisements.
- Le prêt ou le partage de matériel n'est pas recommandé. Les usagers devront apporter leur matériel identifié à leur nom.
- L'utilisation des fontaines n'étant pas recommandée, les usagers devront apporter suffisamment d'eau pour la durée de la baignade, et ce, dans un contenant de plastique identifié à leur nom.
- Après la baignade, les usagers devront quitter le bassin le plus rapidement possible.

L'ensemble des mesures et des consignes à respecter sont disponibles le site Internet de la Ville. Toutes ces mesures ont pour objectif que les usagers aient, malgré le contexte, une expérience de baignade amusante et sécuritaire.

Pour consulter l'horaire complet, les consignes d'hygiène et effectuer une réservation, visiter le **brossard.ca/aquatique**.

– 30 –

Source : Direction des communications  
Ville de Brossard  
450 923-6311